

<https://enseignants.se-unsas.org/Ecole-entreprise-vers-un-partenariat-plus-confiant>



École-entreprise : vers un partenariat plus confiant ?

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mercredi 1er décembre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

En octobre, la voie professionnelle a connu sa première université École-entreprise. L'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, ainsi que des représentants des secteurs et groupes du privé, étaient présents à ce rendez-vous pour échanger et donner des pistes pour établir ou renforcer les liens existants. Quelles sont les propositions du ministère ?

Affiner localement l'offre de formations

Suite à ce rendez-vous, le ministère a mis en ligne des données portant sur le taux de pression et d'emploi pour les diplômés, la réussite aux examens et les effectifs. Ces données croisées entre elles devraient permettre de travailler diplôme par diplôme et aider à mettre en place une offre de formations plus ciblée. L'élaboration de la carte des formations suppose de bien *connaître son territoire* et les entreprises qui y sont implantées. Le ministère doit profiter de la connaissance du terrain qu'ont les régions de leurs acteurs économiques pour affiner son offre de formation.

Un-e *référent-e entreprises* dans chaque rectorat

Chaque rectorat aura son *guichet unique*. Il doit permettre d'intensifier les partenariats entre les différents établissements de formation professionnelle et les entreprises qui *ne savent pas par quel bout prendre la maison Éducation nationale*. Cette collaboration à tous les étages, de tous, sur l'ensemble d'un territoire est une nécessité, souligne Édouard Geffray. Chaque entreprise doit avoir un interlocuteur privilégié.

Une offre de stages plus ouvertes aux élèves

L'objectif fixé de 40 h/an à partir de la 4e puis 54 h/an à partir de la 2de pour l'information à l'orientation doit permettre d'avoir une connaissance beaucoup plus concrète des métiers dès la 4e. Il a été soulevé de donner la possibilité de faire un stage dès la 4e et d'ouvrir les collèges les lycées, voire les écoles primaires, aux acteurs et actrices qui vivent au quotidien dans les entreprises afin de leur faire partager leur expérience professionnelle.

Des périodes d'immersion professionnelle régulières pour les enseignants des lycées professionnels mais pas que...

L'objectif exprimé par le ministre est clair : envoyer 10 000 enseignants et enseignantes en stage pendant une durée variable allant d'une semaine à plusieurs mois. Chaque professeur de LP doit pouvoir avoir une immersion en entreprise tous les 5 ans.

Rien n'a été dit en ce qui concerne son organisation et le remplacement des enseignants en immersion.

En plus de ces stages, l'Éducation nationale proposera une plus grande offre d'expériences en entreprise, *via* des modules de formation continue, notamment pour les professeurs principaux, les conseillers principaux d'éducation et les professionnels de l'orientation.

Objectif : 800 000 jeunes en alternance dans les 5 prochaines années

Pour parvenir à cet objectif, des *Ambassadeurs de l'entreprise* mandatés par l'Institut de l'entreprise interviennent déjà dans les collèges et lycées pour parler de leur métier et inciter les jeunes à s'orienter vers la voie de l'apprentissage. Ces rendez-vous devront se répéter plus souvent dans les années à venir. Il a été souvent rappelé de vouloir passer de 1 apprenti sur 10 jeunes qui suivent une formation en voie pro à 2 sur 10 dans 5 ans.

Mise en place de projets P-Tech

Ce dispositif a été conçu par la société IBM aux États-Unis. Il consiste à mettre en place des partenariats public-privé visant à mentorer des élèves de la seconde professionnelle jusqu'à l'obtention d'un BTS.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa soutient la plupart de ces dispositifs qui permettent d'établir des *relations durables entre les écoles et les entreprises*. Cependant, nous estimons que l'entreprise doit proposer davantage de possibilités de stages aux jeunes de lycée pro qui pratiquent une alternance avec 770 heures de PFMP en entreprise pour une formation en trois ans.

L'accueil en entreprise doit aussi être inclusive pour tous les jeunes en situation de handicap, quel qu'il soit. Les formations non insérantes d'aujourd'hui pourraient redevenir des formations insérantes en lien avec l'économie de demain. Ce défi, les enseignants et les entreprises devront l'anticiper et le mener conjointement pour proposer la meilleure insertion possible aux jeunes lycéens en fonction de leur projet et de leurs appétences personnelles.